



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dualité du système éducatif à La Réunion

Question écrite n° 22110

Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'évolution du système éducatif à La Réunion. Les derniers résultats aux examens du brevet et du baccalauréat enregistrés dans l'académie de La Réunion le confirment : les taux de réussite à ces examens ont régulièrement progressé et se situent désormais quasiment au même niveau que la France continentale. Cette progression ne doit toutefois pas masquer une réalité autrement plus inquiétante qui concerne le décrochage scolaire et la proportion de jeunes qui quittent le système scolaire sans aucun diplôme. En effet, 34 % des jeunes Réunionnais sortent du système scolaire sans diplôme qualifiant (en moyenne à 17 ans) contre 19 % au niveau national. Ce pourcentage est préoccupant. Il l'est encore plus si on le rapproche du taux d'illettrisme non seulement très élevé mais qui ne diminue pas. Les conséquences d'une telle situation sont redoutables en premier lieu pour chaque jeune concerné qui aura les plus grandes difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Il faut rappeler ici d'une part que le taux de chômage des moins de 25 ans à La Réunion est supérieur à 50 % et que d'autre part le diplôme joue un rôle déterminant dans l'obtention d'un emploi (les jeunes Réunionnais détenteurs d'un CAP ou d'un BEP par exemple ont deux fois plus de chances de décrocher un emploi que les jeunes non diplômés). Les conséquences sont aussi loin d'être négligeables dans une économie dont le développement requiert un niveau de formation et de compétences de plus en plus élevé. Sans oublier les conséquences à plus long terme sur la cohésion sociale. C'est pourquoi elle lui demande, au-delà des mesures de droit commun, de prendre en considération la dualité du système éducatif à La Réunion, d'en déterminer les causes et les moyens d'y remédier.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22110

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 novembre 2019

Question publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7031

Question retirée le : 14 juillet 2020 (Fin de mandat)